



JUSTICE EST PASSEE !

Rappel des faits : le 25 décembre 2019, un détenu choisit de « fêter Noël », en refusant de réintégrer sa cellule à la suite de son tour de promenade. Il avait fallu l'intervention des collègues sur le bâtiment afin de mettre fin à cet incident. Malheureusement, l'individu avait blessé deux agents au niveau des poignets, des bras et de la cuisse à l'aide d'une arme de confection artisanale bien aiguisée et dissimulée !

Aujourd'hui, vendredi 24 Avril 2020 se tenait l'audience de jugement de cet individu. Le Procureur de la République a mis toute sa volonté à défendre l'honneur, la sécurité et le bienfait de nos fonctions au sein de notre établissement Seyssois!



2 ans d'emprisonnement avec mandat de dépôt pour l'agresseur.

500€ à titre de provision pour chaque agent au titre du préjudice.

600€ pour chaque agent dans le cadre de l'art 475.1

Les agents attendent le renvoi aux intérêts civils le 02 Septembre 2020 pour refermer définitivement cet épisode douloureux !

La patience des collègues et la volonté de justice face à une telle violence après un 4ème renvoi de cette affaire (pour diverses raisons), est gratifiée par ce jugement rendu tardivement qui sanctionne enfin ces agressions sur personnes dépositaires de l'autorité publique...

Le SPS tient à remercier, une fois encore, Maître Benamghar pour sa présence et sa pugnacité dont il fait acte lors de chaque plaidoirie en défendant les intérêts des Agents de l'Administration Pénitentiaire et du CP Toulouse-Seysse.

Le SPS souligne également la venue du Chef de Permanence en soutien des deux agents.

Une fois encore les représentants SPS sont fiers et honorés d'être au soutien des agents pour les accompagner dans leurs démarches administratives et les procédures.

Le SPS est, et restera **Toujours** le syndicat de terrain principalement dédié aux agents de terrain.
Toujours à leurs côtés !!!

Le 24/042020 David M. et Julien C. pour le bureau local SPS

LE Syndicat 100% Surveillants !